

Bulles d'inf aux Ass Mat

Décembre 2018, n°8

L'année s'achève pour laisser place à 2019 avec quelques changements à venir dans votre profession. Ce dernier numéro de l'année sera une piqûre de rappel pour certaines et de nouvelles informations pour d'autres. Les RAMs seront ravis de vous proposer la mise en place de formations à votre demande sur des thèmes de votre choix. Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'années et rendez-vous en 2019 pour de nouvelles aventures !

Vos animatrices de RAM



Professionnel(le)s de la petite enfance : Assistant(e)s Maternel(le)s

Anciennement dénommées nourrices, le statut de 1977 les a appelées "assistantes maternelles" puis s'est progressivement modifié et la loi de 1992 en a fait **un véritable métier**. Cette profession est désormais structurée par une loi récemment adoptée, celle du 27 juin 2005. Les assistant(e)s maternel(le)s peuvent exercer leur profession selon trois régimes principaux : salarié indépendant, employé.e par un organisme de droit privé ou salarié.e d'une collectivité territoriale. On dénombre aujourd'hui en France, 328000 assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, c'est le mode d'accueil le plus important.

Une convention collective applicable

Votre activité d'assistante maternelle agréée s'exerce dans le cadre juridique spécifique de la "**convention collective nationale (CCN) de travail des assistants maternels du particulier employeur**". Elle définit vos conditions de travail et d'accueil d'un enfant à votre domicile ainsi que les droits et obligations respectifs.

De cette façon, elle structure les relations avec votre employeur tout au long de votre période d'emploi dans un cadre précis, connu à l'avance et partagé.

La convention prévoit notamment la mise en place d'une formation professionnelle continue et instaure un régime de prévoyance obligatoire.

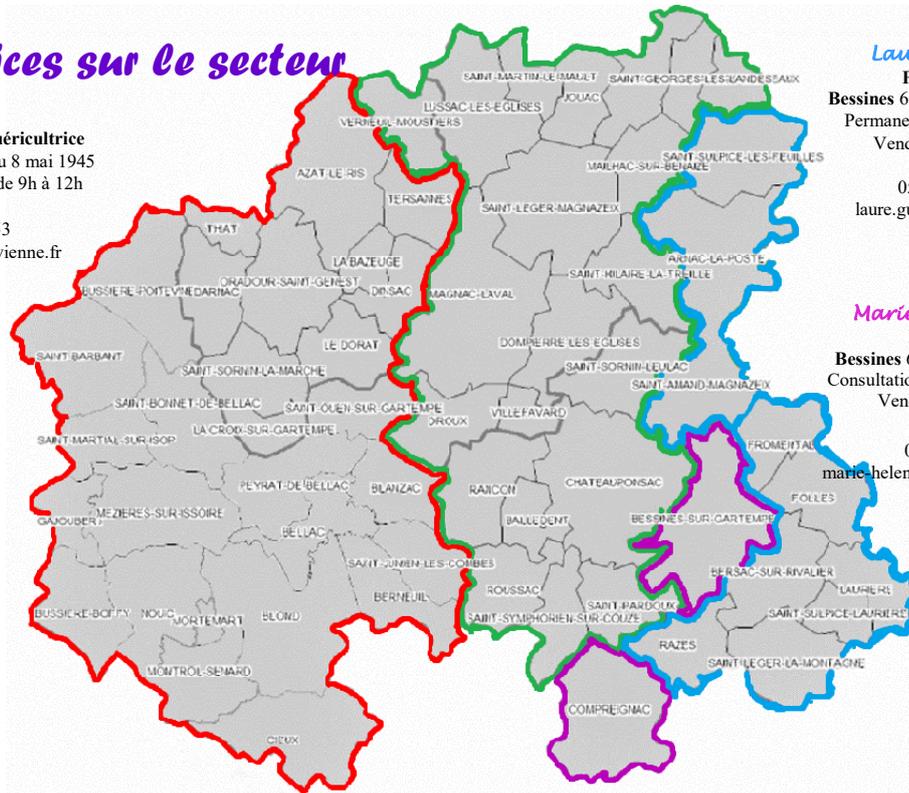
Vous pourrez trouver la convention collective nationale des assistantes maternelles du particulier employeur sur : www.journal-officiel.gouv.fr

Les Puéricultrices sur le secteur

Aline PENOT Puéricultrice
Chateauponsac 22 av du 8 mai 1945
Permanence Mercredi de 9h à 12h

05.55.76.30.53
aline.penot@haute-vienne.fr

Sandra DEJOUANNET
Puéricultrice
Bellac 32 rue vincent auriol
Consultations nourrissons sur RDV
Lundi de 13h30 à 17h
Permanence Vendredi de 9h à 12h



Laure GUITTIÈRE

Puéricultrice
Bessines 6 bis av. de la libération
Permanence : Mardi, Jeudi et
Vendredi de 9h à 12h

05.55.76.66.60
laure.guittiere@haute-vienne.fr

Marie-Hélène BARGY

Puéricultrice
Bessines 6 bis av. de la libération
Consultations nourrissons sur RDV
Vendredi de 9h à 12h

05.55.76.66.60
marie-helene.bargy@haute-vienne.fr

Assistant(e)s maternel(le)s :

ce que sera leur formation initiale dès 2019

Dans la foulée du nouveau CAP petite enfance entré en vigueur en septembre 2017, il fallait revoir la formation des assistant(e)s maternel(le)s. Voici les grandes lignes du contenu de la nouvelle formation conforme aux nouveaux programmes et épreuves du CAP Accompagnant petite enfance. Ces changements s'appliqueront aux futur(e)s professionnel(le)s qui demanderont leur agrément en 2019.

Une formation adossée au programme du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Les assistant(e)s maternel(le)s, une fois leur agrément obtenu et avant même de pouvoir accueillir un enfant, doivent suivre la première partie de leur formation initiale. **Une formation qui permet de valider le premier module du CAP ex petite enfance devenu l'an dernier CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.** Il était donc nécessaire suite aux nouveaux programmes de ce CAP de revoir la formation des assistantes maternelles.

Un groupe de travail dirigé par la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) a planché sur le sujet. Lorsque le Ministère des Solidarités et de la Santé aura validé le près-projet, il sera temps alors de travailler à « un cahier des charges » qui devrait aboutir à des contenus de formation pour 2019. Rappelons que ce sont les départements (via les PMI le plus souvent) qui organisent ces formations comme elles le souhaitent. C'est dans un souci d'harmonisation qu'un cahier des charges assez précis leur sera transmis.

Toujours 120h de formation mais une nouvelle répartition

Finis les deux fois 60 heures (60 h avant de commencer à exercer et 60 h dans les 2 à 3 ans suivant le premier agrément). Désormais les 120h de formation se répartiront autrement : 80 h avant d'accueillir un premier enfant et 40 h dans les 2 à 3 ans suivant le début d'exercice. Ce qui signifie que les assistant(e)s maternel(le)s seront mieux armées au moment où elles débutent.

Trois grands blocs de formation

La formation s'articule autour de trois grandes thématiques :

1. **Le rôle de l'assistante maternelle et son positionnement dans le dispositif d'accueil du jeune enfant.** Ce programme explique très concrètement et précisément ce qu'est la profession d'assistante maternelle. Son organisation (le fait de travailler à domicile ou en MAM), son environnement, les partenaires que la professionnelle sera amenée à côtoyer (RAM, PMI, relations avec les parents).

2. **Les droits, les devoirs et les relations contractuelles.** Il s'agit surtout d'un module juridique qui explique toutes les spécificités du métier.

3. **Les besoins du jeune enfant.** Cette partie correspond au socle commun et devrait en termes de nombre d'heures être renforcée. C'est le cœur du métier de l'accueil du jeune enfant. Le programme sera centré autour du développement de l'enfant, de l'hygiène et des soins. Avec une formation aux gestes de premiers secours.

Pour la première fois, il comportera une réflexion de travail autour du projet d'accueil : comment le construit-on, pourquoi, etc.

Assistantes Maternelles, Pourquoi faire des formations continues ?

- **Consolider et enrichir vos connaissances** dans le domaine de la petite enfance
- **Perfectionner vos pratiques professionnelles** : adopter les bonnes pratiques, échanger sur vos pratiques, s'adapter à l'évolution de votre métier
- **Développer des savoir-faire nouveaux**
- **Rompre votre isolement**
- **Pérenniser votre emploi**
- **Faciliter une démarche Validation des Acquis par l'Expérience** en vue de l'obtention de la Certification Professionnelle « Assistant maternel / Garde d'enfants » inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles et reconnue par la Branche Professionnelle des Assistants Maternels du Particulier Employeur.

Particulier employeur, pourquoi former son assistante maternelle ?

- **Développer les compétences de sa salariée**
- **Veiller à la sécurité de l'accueil de l'enfant**
- **Mieux répondre à ses besoins**
- **Favoriser la professionnalisation** de son assistant maternel
- **Recruter un personnel qualifié**

Vos droits à la formation augmentent, ils passent à **58 heures par an, entièrement pris en charges**, dès la 1ère heure travaillée.



CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Un code de déontologie

L'assistante maternelle, professionnelle de la petite enfance s'engage à :

- accomplir son travail avec respect et conscience professionnelle.
- questionner sa pratique et à se former par différents moyens (formations, séminaires, conférences, magazines etc ...).
- transmettre les informations avec transparence et honnêteté
- être vigilante à la sécurité de l'enfant.
- respecter les vœux éducatifs des parents dans la mesure du possible.
- une relation de bienveillance et de non-violence dans le respect des règles de vie de la maison.

4 Elle fait preuve de discrétion, de neutralité et de confidentialité.



Près de chez vous

Les P'Tits Amis de GasPar font peaux neuve

Après une période de travaux, qui avait amené le RAM à s'installer provisoirement dans les locaux de la Communauté de Communes, le Relais Assistantes maternelles de Châteauponsac a pu intégrer les nouveaux locaux au début du mois d'octobre.

L'espace a été quelque peu modifié et une rénovation totale de l'existant a été réalisée et les extérieurs aménagés.



Agnès LABOUILLE animatrice responsable du lieu vous accueille les mercredis et vendredis matins de 9h à 12h. La permanence administrative a lieu le vendredi de 13h30 à 17h30.

Tél : 05 55 60 93 18 @ : ramgsp@yahoo.fr

Agenda :

08/12/18 : Spectacle « Raya et Choco » CCM de Bellac à 10h

15/12/18 : Spectacle « Noël Chez les Pirates » Salle de spectacle de Magnac-Laval à 15h45 (sur inscription)

20/12/18 : 10h Animation découverte autour du livre au Dorat.

21/12/18 : 10h Spectacle « Ouizz !!! » au RAM de Chateauponsac.

Ateliers « **Prévenir le mal de dos pour les professionnel(le)s de la petite enfance** »

(un tiers théorie, deux tiers pratique)

Le Dorat **14/01/19** à 19h30

Blond **17/01/19** à 19h30

Mondon le **22/01/19** à 19h30

Dans le cadre du **diagnostic Petite Enfance/Parentalité** de votre territoire, des temps d'échanges participatifs seront organisés afin de recueillir les besoins des familles en matière de : parentalité, modes de gardes, loisirs, éducation

Bellac **12/01/19** à 10h

Le Dorat le **26/01/19** à 10h

St Sulpice les Feuilles le **02/02/19** à 10h



Les RAMs de votre territoire participent à la **Grande Semaine de la Petite Enfance** du **18 au 24 mars 2019**. N'hésitez pas à venir nous retrouver à cette occasion.

Les RAMs sont en vacances :

Les Relais Assistantes Maternelles seront fermés pendant les vacances scolaires d'hiver : du samedi 22 décembre 2018 au dimanche 06 janvier 2019 inclus.

Gâteau au chocolat et aux courgettes

Pour 10 personnes

240g de farine	180 g de sucre roux
60g de cacao	1 cuillère à café d'extrait de vanille
1 cuillère à café de bicarbonate de soude	1 cuillère à café de café instantané
1/2 cuillère à café de levure	3 œufs
1/2 cuillère à café de sel	350 g de courgettes râpées
110g de beurre doux	170 g de pépites de chocolat

1. Préchauffez le four à 180°C et chemisez un moule à manqué de papier sulfurisé.
2. Dans une jatte, mélangez la farine, le cacao, le bicarbonate, la levure et le sel.
3. Dans une autre jatte, mélangez le beurre et la cassonade afin d'obtenir une consistance très crémeuse. Ajoutez de la vanille, le café et les œufs un à un.
4. Prélever 1/3 du mélange de farine/cacao et ajoutez-le aux courgettes et pépites de chocolat pour bien les enrober.
5. Ajoutez le reste du mélange de farine aux œufs.
6. Mélangez les deux préparations et remuez sans excès.
7. Versez la pâte dans le moule et faites cuire 40 à 50 min. Le gâteau est cuit quand la pointe du couteau ressort sèche.

Pancakes d'automne au potiron

300g de chair de potiron	3 cuil à soupe de lait
150g de farine	Sel
2 œufs	Poivre
1 sachet de levure chimique	Huile
100g de beurre	

- Pelez le potiron et découpez-le en gros cubes. Faites-le cuire 25 minutes dans une casserole d'eau. Egouttez-le et écrasez-le en purée. Placez la purée de potiron dans un saladier. Versez-y le beurre, qui va fondre grâce à la chaleur de la purée. Mélangez bien, tout en saupoudrant de farine. Ajoutez alors les œufs légèrement battus en omelette, et le sachet de levure ; ajoutez le lait, salez, poivrez et mélangez bien. Faites chauffer une poêle avec un peu d'huile sur le feu vif. Déposez deux petits tas de la taille d'une balle de golf, en prenant soin de les espacer de 2 cm au moins. Laissez cuire à feu vif environ 2 minutes, puis retournez le pancake à l'aide d'une spatule et cuisez-le à nouveau 2 à 3 minutes sur cette face. Réservez entre deux assiettes pour maintenir les pancakes au chaud. Servez salé avec une compotée d'oignon ou sucré saupoudré de sucre glace et arrosé de jus de citron ou de sirop d'érable.

Assistantes maternelles : Un monde extraordinaire

De Jean Epstein



Depuis sept ans, les chroniques mensuelles de Jean Epstein, publiées par *Assistantes Maternelles Magazine*, sont attendues par de nombreuses lectrices.

Ces textes forment une mosaïque multicolore et joyeuse, à l'image de la diversité de ces professionnelles. Ils sont le reflet des situations concrètes qui jalonnent la vie des assistantes maternelles tout autant qu'ils traduisent le développement de l'enfant et expriment les conditions de communication et de relation avec les parents, sans oublier les contraintes sociétales qui s'imposent à tous. Ce livre regroupe tous ses textes, réorganisés autour de ces quatre axes pour leur donner une nouvelle ampleur. Il est un voyage dans ce monde si extraordinaire de la petite enfance où vivent les petits et tous ceux qui ont la chance de les accompagner.

Assistante maternelle et fière de l'être !

De Françoise Näser



Les assistantes maternelles exercent un métier mal connu et souvent dénigré : pourtant elles sont fières de leur profession, de leur savoir-faire et de leur engagement auprès des tout-petits.

L'importance de la prime enfance est aujourd'hui unanimement reconnue : les assistantes maternelles, premier mode d'accueil en France, ont donc un rôle essentiel à jouer.